

Comme ces propriétaires font face maintenant à des problèmes émotifs et des difficultés économiques et que leur santé en souffre également, le gouvernement devrait évaluer les dégâts causés par cette mousse isolante, conformément à la promesse du député de Hochelaga-Maisonneuve, et se charger d'indemniser les victimes en conséquence.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LE RÉSEAU DE TRANSMISSION ÉLECTRIQUE DANS L'OUEST— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement fédéral a beaucoup contribué à la mise en valeur des ressources hydro-électriques du Manitoba en fournissant à cette province des prêts considérables à long terme comportant des taux d'intérêt très bas et d'excellentes conditions de remboursement. On a annoncé récemment que des premiers ministres provinciaux n'étaient pas arrivés à s'entendre après avoir longuement discuté du réseau de transmission électrique dans l'Ouest. Compte tenu des excellents résultats que le gouvernement fédéral obtient lorsqu'il participe à la mise en valeur de nos ressources énergétiques, il est grand temps que les trois premiers ministres provinciaux de l'Ouest fassent preuve de sérieux et d'initiative et tirent des revenus de ces ressources hydro-électriques. Je propose donc, avec l'appui du député de Don Valley-Est (M. Smith):

Que la Chambre ordonne aux députés d'en-face qui se réclament des partis conservateur et néo-démocratique d'exhorter leurs homologues provinciaux à s'entendre le plus tôt possible sur cet important projet énergétique, de façon que les Canadiens de l'Ouest sachent désormais à quoi s'en tenir et n'aient plus à subir de nouveaux retards.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

IRAN—LES ATTAQUES DU GOUVERNEMENT CONTRE LA SECTE DES BÉHAÏS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, la Commission des droits de la personne des Nations Unies a exprimé de vives inquiétudes quant à la sécurité des membres de la secte des Béhais en Iran. Tous les députés ont sans doute reçu des comptes rendus faisant état d'une persécution systématique, notamment de torture, raclées, meurtres,

Article 43 du Règlement

enlèvements et autres formes de harcèlement. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Sud (M. Roche):

Que la Chambre exprime les vives inquiétudes que lui inspire la situation périlleuse dans laquelle se trouve cette secte religieuse, qu'elle exhorte le secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de persuader le gouvernement iranien d'empêcher toute autre attaque contre la communauté des Béhais et de lui accorder la liberté de culte, et qu'elle attire l'attention des Canadiens sur le péril que courent les Béhais en Iran.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FORÊTS

L'ÉPIDÉMIE QUI AFFECTE LE PIN DE MONTAGNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le représentant de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que l'on enjoigne aux représentants du gouvernement fédéral qui assistent actuellement à un atelier de deux jours sur les problèmes économiques, sociaux et écologiques reliés à l'épidémie qui affecte le pin de montagne dans l'ouest du Canada et des États-Unis, de débloquer, au nom du gouvernement fédéral, tous les crédits nécessaires pour combattre ce fléau naturel qui menace nos forêts, notre plus importante ressource naturelle.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'INTÉRÊT DES RENTES SUR L'ÉTAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, en 1976, le gouvernement du Canada a promis de réviser périodiquement les taux d'intérêt sur les rentes sur l'État. Le gouvernement est prêt à payer aux acheteurs d'obligations d'épargne du Canada 19.5 p. 100 d'intérêt, à verser près de 18 p. 100 aux détenteurs de bons du Trésor, et 16 p. 100 ou plus aux détenteurs d'obligations à long terme. Je propose donc, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDerimid):

Que le gouvernement du Canada relève sur-le-champ le taux d'intérêt versé aux détenteurs de rentes sur l'État à au moins 16 p. 100, que le gouvernement du Canada cesse d'exploiter des gens qui, de bonne foi, ont acheté ces rentes du gouvernement, et enfin que le gouvernement tienne ses promesses.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?